

Du fait du conflit social actuel, les 5 Organisations Syndicales Représentatives ne considèrent pas que le contexte social est propice aux futures négociations, dont celles concernant le CET intérimaire, tant que la Direction ne revient pas vers elles pour ouvrir des discussions nous permettant de sortir de cette crise.

Depuis la décision unilatérale de la Direction de distribuer une enveloppe de 3% de la masse salariale en Augmentation Individuelle aux salariés permanents à partir du 1er juillet 2024, les Organisations Syndicales Représentatives se sont fortement mobilisées mais n'ont pas du tout été entendues.

Pour rappel, nos revendications sont :

- Une enveloppe de 4% de la masse salariale d'augmentations applicable au 1er mars 2024 avec un minimum de 3% d'augmentation générale,
- La modification du système de primes qui compterait désormais un palier de 500 euros pour 5 ans d'ancienneté et de 1000 euros pour 10 ans d'ancienneté ainsi que le paiement de la prime d'ancienneté 5 ans aux salariés ayant 6,7,8 et 9 ans d'ancienneté au 1er mars 2024.

La Direction de notre entreprise reste sourde et maintient sa conception du partage de la valeur **prenant peu en compte les efforts et l'apport des salariés permanents dans les résultats de l'entreprise.**

Espérons que notre directeur général décidera finalement de prendre les choses en main et nous **reçoive car pour dialoguer il faudra au minimum deux parties et de la volonté.**

Les organisations syndicales représentatives, rappellent si besoin en est, leur volonté de dialogue et leur détermination à défendre dignement les salariés de Manpower France.

Les Organisations Syndicales Représentatives remercient l'ensemble des salariés grévistes et ceux qui ont soutenu le mouvement en signant la pétition comme nos collègues intérimaires et CDI Intérimaires.

